



05.55.02.03.16  
www.poucetravail.com

### Edito

### Le retour du Printemps...

En ces temps encore incertains, le retour des beaux jours, le réveil de la nature font du bien !

L'équipe de Pouce Travail est toujours mobilisée pour vous aider : tontes de pelouses, tailles de haies, grand ménage de printemps...

Continuons aussi à maintenir les gestes barrières pour vous protéger et protéger les salariés qui interviennent à vos domiciles, dans vos entreprises.

Merci pour votre bienveillance !



## Renfort en collectivités

Pour faire face à la crise sanitaire, différentes collectivités sollicitent Pouce Travail pour intervenir en **renfort des équipes** : Centre Hospitalier, EHPAD, écoles, crèches... Ces missions non médicales sont essentielles au bon fonctionnement des établissements : **entretien des locaux, aide en cuisine, à la lingerie, maintenance...**

Le Gouvernement soutient nos associations : **une bonification** est reversée aux salariés en insertion mis à disposition dans les EHPAD, IME,... Trois salariés ont déjà pu en bénéficier grâce aux partenariats locaux, notamment à Saint-Junien.



## En bref !

**Accueil au bureau** : merci de **prendre RDV avant** de venir, puis sonnez à l'interphone, le port du masque est obligatoire.

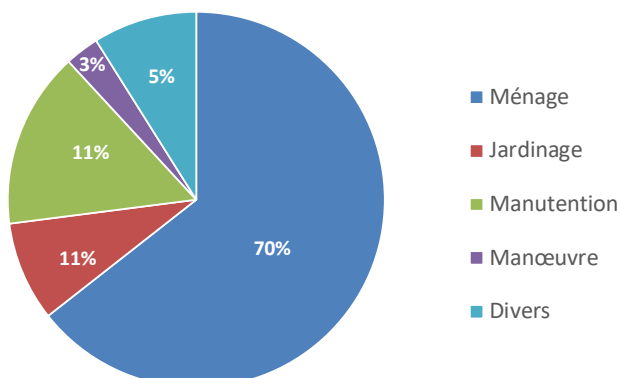
**Télétravail** : l'équipe de permanentes est à mi-temps en télétravail, c'est pourquoi vous pouvez recevoir des appels en **numéro masqué** !

**Virement / prélèvement** : si vous souhaitez faire une demande de prélèvement, contactez-nous ! Pour vos virements, **merci de bien noter le numéro de facture** !



## Bilan d'activité

En 2020, l'activité de Pouce travail a subi une baisse liée surtout à la crise sanitaire. Malgré tout, **52 839 heures de travail** ont été réalisées par les **163 salariés** auprès de **705 clients** :



## Insertion des salariés

L'ensemble des actions d'accompagnement menées par Pouce Travail, associées à la mise au travail des salariés favorisent leur accès à l'emploi. En 2020, **18 salariés** sont « sortis » de l'association :

- 4 pour un CDI
- 2 pour un CDD de + 6 mois
- 10 CDD de – de 6 mois
- 2 en formation.